

Handicap : une priorité du quinquennat.

La secrétaire d'état chargée des personnes en situation de handicap a présenté une communication appelée :



Handicap : une priorité du quinquennat.

Le quinquennat est la durée de la mission du Président de la République, élu pour 5 ans.



Monsieur Emmanuel MACRON est le Président de la République.

Aujourd'hui, la secrétaire d'état s'appelle Madame Sophie CLUZEL.



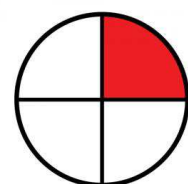
Madame Sophie CLUZEL fait partie du gouvernement de Monsieur Emmanuel MACRON.

Le handicap est une histoire personnelle qui change la vie de la personne, de ses parents, de ses frères et sœurs et de son entourage.



Environ 1 tiers des français vit une situation de handicap.

12 000 000 de Français sur 65 000 000 sont touchés par le handicap.



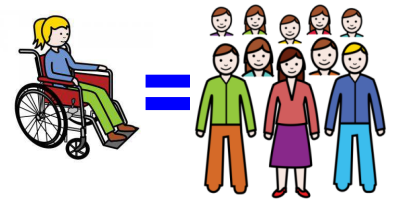
Nous devons :

- Changer le regard de la société sur le handicap.

La société doit accepter les différences

et reconnaître les compétences

des personnes en situation de handicap.



- Vaincre les inquiétudes de la société sur le handicap.

Le handicap fait peur car il est mal connu.

Les traits physiques, les comportements et les attitudes liés au handicap

peuvent provoquer des sentiments de rejet, de culpabilité ou de pitié

par la société.



- Adapter l'environnement de la société à tous les types de handicap.

Toutes les personnes en situation de handicap

doivent pouvoir accéder à tous les services

proposés par la société.



Par exemple, les transports, l'accès aux bâtiments et aux documents

administratifs, la culture, la scolarité ...

Nous devons relever les défis :

- D'une société accessible,

où les personnes en situation de handicap

peuvent vivre de façon autonome et participer à tout.



- D'une société fraternelle et solidaire,

où chacun est attentif à l'autre et s'entraide.



Une société accessible, fraternelle et solidaire :

→ Facilite le quotidien des personnes en situation de handicap.

→ Rend possible la pleine participation citoyenne,

des personnes en situation de handicap.



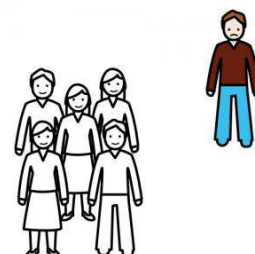
Etre citoyen, c'est pouvoir voter, donner son avis, faire des choix....

Une société non accessible, non fraternelle et non solidaire :

→ Met à l'écart les personnes en situation de handicap.

→ Oblige les personnes en situation de handicap,

à s'adapter à la majorité des personnes de la société.



C'est pourquoi, la priorité du Gouvernement,
dans l'ensemble des réformes est de répondre aux besoins
des personnes en situation de handicap,
quel que soit leur handicap et leur âge.

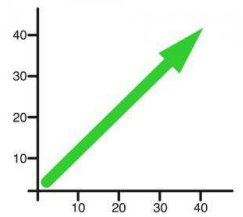


Une réforme est un changement important
qui permet d'améliorer une loi existante.

le Gouvernement a donc placé le secrétariat d'Etat

chargé des personnes en situation de handicap auprès du 1^{er} ministre.

Le 1^{er} ministre s'appelle Monsieur EDOUARD Philippe.



En France, le rôle du cadre législatif est d'écrire et de voter les lois.

Si ce cadre législatif et réglementaire est posé,

il est compliqué à mettre en place.

Ce cadre amène un fonctionnement séparé des services proposés,

aux personnes en situation de handicap.



C'est pourquoi, l'action du Gouvernement sera guidée par les besoins individuels et l'expertise, des personnes en situation de handicap et de leurs proches.



Une personne experte est la mieux placée pour parler de son parcours de vie.

Les besoins et l'expertise des personnes en situation de handicap et de leurs proches vont permettre au Gouvernement de trouver des solutions collectives.



Ces solutions collectives vont faciliter les liens, entre l'ensemble des personnes impliquées dans cette politique du handicap.

L'action du gouvernement se construira dans le dialogue, avec l'ensemble des personnes impliquées dans cette politique, en particulier avec les collectivités territoriales.



Les collectivités territoriales peuvent être des communes, des municipalités, des départements ou des régions.

Le fil conducteur de l'action du Gouvernement est de :

- Simplifier l'accès aux droits des personnes en situation de handicap.
- Améliorer la qualité des services proposés.



Un chantier de rénovation de l'accompagnement sera également lancé pour apporter des réponses aux personnes en rupture de parcours.

Un chantier de rénovation consiste à transformer ce qui existe déjà.

Les personnes en rupture de parcours sont des personnes

qui ne bénéficient plus d'un accompagnement adapté à leur handicap.



Dès maintenant, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour trouver des solutions qui permettent aux enfants, en situation de handicap, d'avoir une rentrée scolaire plus facile en septembre 2017.



Ce chantier de rénovation permettra aux enfants,

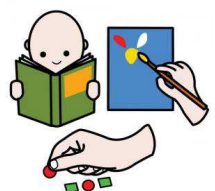
qui ont besoin d'un accompagnement adapté,

d'accéder, comme les autres enfants, à une scolarité

et à un accès aux activités périscolaires ou extrascolaires.

Les activités périscolaires se déroulent dans l'école.

Les activités extrascolaires se déroulent à l'extérieur de l'école.



Pour mieux accompagner les personnes avec un trouble autistique,
le gouvernement va lancer le 4^{ème} plan autisme en juillet 2017.



Le Président de la République s'est engagé :

- A augmenter l'allocation adulte handicapé de 100 € par mois.



Le Gouvernement déterminera rapidement

les conditions de la mise en place de l'augmentation de cette l'allocation.

- A rendre encore plus accessible

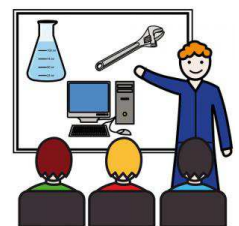
l'apprentissage et la formation des demandeurs d'emploi
en situation de handicap.



Les personnes en situation de handicap

sont les plus touchées par le chômage.

L'apprentissage et la formation sont les 2 conditions
qui favorisent un meilleur accès à l'emploi.



Cette plus grande accessibilité à l'apprentissage

et à la formation des demandeurs d'emploi en situation de handicap,

devra mobiliser tous les employeurs et les services publics de l'emploi.



Les services publics sont des administrations

ou des établissements dont le but est de satisfaire

et d'assurer le bien-être de l'ensemble des citoyens.



Pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap,

un soutien à l'embauche sera mis en place.

Le soutien à l'embauche proposé

sera le développement des services d'emploi accompagné.



Le Président de la République veut que l'embauche,

des personnes en situation de handicap,

soit reconnue dans le monde du travail,

comme une chance et non une contrainte.



L'amélioration de la vie quotidienne,
des personnes en situation de handicap,
comme les transports et le logement, doit se poursuivre.



Pour renforcer l'autonomie des personnes en situation de handicap,
les trajets accessibles doivent être identifiés et repérés sur une carte.

Les investissements prévus dans le domaine des transports
permettront d'améliorer l'accessibilité.



La loi numéro 2005-102 du 11 février 2005,
pour l'égalité des droits, des chances
et de la participation à la citoyenneté
des personnes en situation de handicap,
doit renforcer l'accessibilité au logement et à la construction.



Pour faciliter les recherches de logements adaptés,
aux personnes en situation de handicap,
ces logements doivent être automatiquement identifiés et accessibles.



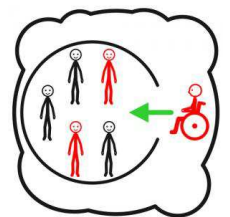
Le développement des habitats inclusifs doit être favorisé en supprimant les obstacles administratifs.

Un habitat inclusif est un logement plus économique qui se situe entre le logement ordinaire et l'hébergement en établissement.



L'habitat inclusif offre aux personnes en situation de handicap une plus grande autonomie et une meilleure inclusion sociale.

L'inclusion sociale c'est permettre à chaque citoyen de participer pleinement à la vie de la société.



Les bailleurs sociaux devront identifier et rendre visible

la liste des logements adaptés,

aux personnes en situation de handicap qui demandent un logement.

Les bailleurs sociaux sont des professionnels qui gèrent

des logements destinés à des personnes avec un faible revenu.



Le Gouvernement s'engage également :

- A une meilleure accessibilité des services publics numériques.

Les services publics numériques concernent toutes les démarches effectuées sur internet.



- A soutenir l'innovation des nouvelles technologies.

Les nouvelles technologies sont des outils qui améliorent

le quotidien des personnes en situation de handicap.

Par exemple, les applications sur les téléphones portables,

le matériel médical ou l'aménagement du logement.



- A lutter contre la détresse des familles

et contre l'usure sociale des accompagnants.

Il faut être attentif à la qualité de vie des aidants familiaux

et aux conditions de travail des accompagnants.

Les aidants familiaux sont l'entourage et les proches.

Les accompagnants sont les professionnels du secteur social

et médico-social.



C'est pourquoi, le Gouvernement va mettre en place les nouveaux droits annoncés par le Président de la République.



Pour que la personne en situation de handicap est toute sa place dans notre société, nous devons :

- Changer le regard de la société sur le handicap.
- Reconnaître les compétences

des personnes en situation de handicap.

- Favoriser la communication sur le handicap grâce aux médias.

Les médias sont la presse, la radio, la télévision, internet...

Les Jeux olympiques et paralympiques de 2024, seront l'occasion de mettre en avant les compétences des athlètes paralympiques.

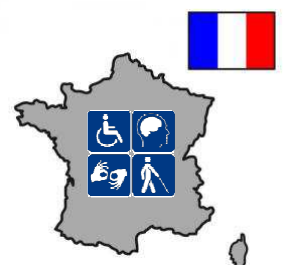


La politique que mène le Gouvernement sur le handicap exige une responsabilité de toute la société.

La société doit s'engager !

La société doit se montrer efficace et obtenir des résultats !

Une société qui prend en compte les besoins des plus fragiles grandit !



Conformité de la transcription en Facile A Lire et à Comprendre

Ce document respecte les règles européennes du «**F**acile **A** lire et à **C**omprendre» (FALC). Ces règles permettent de rendre l'information accessible à tous.



Ce document a été transcrit en Facile A Lire et à Comprendre par l'ESAT de Pierrelatte, établissement de l'association Adapei de la Drôme.



“© European Easy-to-Read Logo: Inclusion Europe. Plus d'informations sur www.inclusion-europe.org”.



Inclusion Europe

Les pictogrammes utilisés dans ce document proviennent presque tous de la banque de pictogrammes espagnols ARASAAC.

Ils sont la propriété de CATEDU sous licence Creative Commons et ont été créés par Sergio Palao pour CATEDU (<http://catedu.es/arasaac/>)

